



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8, avenue Joffre

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

PV20 St et Rég 2

PV de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du 22 août 2025

Président : Monsieur SABATIER Patrick

Présents : Madame FONTAINE Catherine, Messieurs ROMOJARO Mickaël et TRINQUESSE Jean-Louis

Excusés : Messieurs BARRET Claude et ANASTASIO Alain

Assiste : Madame FOREY Stéphanie (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 10 h 00

Ententes – saison 2025/2026

La commission prend note et valide les ententes :

Féminines :

- ✓ CHAMPIGNY 1 / VINNEUF 1
- ✓ SEREIN AS 1 / HÉRY 1

Seniors :

- ✓ SAINT SAUVEUR 1 / SAINT FARGEAU 1
- ✓ VERGIGNY ST FLO P. 2 / SEREIN 2

U18 :

- ✓ MAGNY 1 / QUARRÉ ST GERMAIN 1
- ✓ TOUCY 1 / DIGES POURRAIN 1/ SAINTS 1/ SAINT SAUVEUR MOUTIERS 1

Composition des divisions pour la saison 2025 – 2026

➤ en application du règlement des championnats séniors - article 4-1-A-2 :

« Sauf dispositions particulières contraires, au terme d'un championnat de niveau départemental, il y a au moins une accession par groupe ou par division.

De ce fait, lorsqu'une équipe classée 1^{ère} d'un groupe ou d'une division ne peut accéder à un groupe supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe ou de cette division qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes sont également empêchée d'accéder dans les limites fixées dans l'article 4 »,

Les compositions de la 3^{ème} division M et des 1^{ère} et 2^{ème} divisions F sont arrêtées en fonction :

- des décisions de la commission des statuts et règlements et obligations des clubs en date du 10 juin 2025 (PV 218 St et Rég 17),

- des engagements des équipes seniors au 21 août 2025.

La Commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats départementaux. A NOTER que ces listes sont établies :

- Sous réserve des dossiers en cours de procédure,
- Sous réserve d'être en règle statutairement et financièrement.

Par ailleurs, ces listes restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne.

1.1 Championnat Départemental 3 (38 équipes)

- Considérant le non-engagement des équipes FONTAINE LA GAILLARDE 1 et TOUCY 3

La commission valide l'engagement des 38 équipes :

- AILLANT 2 – AILLANT 3 - ANDRYES 1 - ASQUINS MONTILLOT 1 - AFT AUXERRE 1 - AVALLON 3 - BRIENON 1 - CERISIERS 2 - CHAMPIGNY 2 - CHAMPS SUR YONNE 2 - CHARMOY 1 - CHEVANNES 1 - COULANGES LA VINEUSE 2 - COULANGES LA VINEUSE 3 - ECN 3 - GRON VÉRON 2 - MAGNY 3 - MALAY LE GRAND 2 - MONÉTEAU 2 - MONT ST SULPICE 2 - NEUVY SAUTOUR 1 - QUARRÉ ST GERMAIN 1 - RAVIERES 1 - SC SENONAI 1 - SEIGNELAY 1 - SERGINES 2 - SENS FP 2 - JEUNESSE SÉNONAISE 2 - SEREIN HV 1 - ST DENIS LES SENS 2 - ST JULIEN DU SAULT 1 - ST SAUVEUR MOUTIERS 1/SAINT FARGEAU 1 - ST SÉROTIN 1 - VARENNES 3 - VERGIGNY ST FLO P 1 - VERGIGNY ST FLO P 2/SEREIN 2 - VERMENTON 2 - VINNEUF COURLON 2

Transmet à la commission sportive pour établir les groupes de D3.

1.2 Championnat Départemental Féminin à 8 D1

- Considérant le refus d'engagement en D1 de l'équipe de CHARMOY 1,
- Considérant le refus de l'équipe du Onze Saint Clément d'évoluer en 1^{ère} division,
- Considérant le refus de l'équipe Saint Sauveur Moutiers de se maintenir, la commission propose au Comité de Direction, à titre exceptionnel, le maintien en 1^{ère} division de l'équipe de Cheny dans l'intérêt supérieur du football et le développement du football féminin.

La commission valide l'engagement des **8 équipes** :

- CHAMPIGNY 1 / VINNEUF 1 - AVALLON 1 - CHEVANNES 1 - CHENY 1 (sous réserve de validation du Comité de Direction) - MONÉTEAU 1 - SENS FC 1 - RAVIÈRES 1 - CERISIERS 1

1.3 Championnat Départemental Féminin à 8 D2

- Considérant le non-engagement de l'équipe de BRIENON 1,

La commission valide l'engagement des **13 équipes** :

- AILLANT 1 - JOIGNY 1 / APPOIGNY 1 - CHARMOY 1 - CHÉU 1 - CHEVANNES 2 - ECN 1 - GURGY 1 - NEUVY SAUTOUR 1 - ONZE ST CLÉMENT 1 - UF TONNERROIS 1 - SENS FP 1 - SEREIN AS 1 / HÉRY 1 - ST SAUVEUR MOUTIERS 1

La Commission prend note du courriel du club de Chablis en date du 21 août 2025, via leur adresse officielle, et propose au Comité de Direction, dans l'intérêt supérieur du football et le développement du football féminin, d'intégrer leur équipe U18 F au championnat Départemental 2.

1.4 Coupe de l'Yonne Séniors

La commission valide l'engagement des **44 équipes** :

- AFT AUXERRE 1 - AILLANT 1 - APPOIGNY 2 - AUXERRE SC 1 - AVALLON 2 - BRIENON 1 - CERISIERS 2 - CHAMPIGNY 1 - CHAMPS SUR YONNE 1 - CHARMOY 1 - CHEVANNES 1 - COULANGES LA VINEUSE 1 - ECN 1 - ENTENTE FLORENTINOISE 2 - GATINAIS 1 - GRON VÉRON 1 - GURGY 2 - JOIGNY 1 - MAGNY 2 - MALAY LE GRAND 1 - MONÉTEAU 1 - MONT SAINT SULPICE 1 - NEUVY SAUTOUR 1 - PARON 2 - QUARRÉ SAINT GERMAIN 1 - RAVIÈRES 1 - SAINT GEORGES 1 - SAINT JULIEN DU SAULT 1 - SENS FC 3 - JEUNESSE SÉNONAISE 1 - SENS FP 2 - SEREIN AS 1 - SEREIN HV 1 - SERGINES 1 - SAINT SAUVEUR 1/SAINT FARGEAU 1 - SC SÉNONAIS 1 - SAINT DENIS LES SENS 1 - TANLAY 1 - TOUCY 1 - UF TONNERROIS 2 - VARENNES 2 - VERGIGNY ST FLO PORTUGUAIS 1 - VERMENTON 1 - VINNEUF COURLON 1.

1.5 Coupe de l'Yonne Féminines

La commission valide l'engagement des **18 équipes** :

- AILLANT 1 - AVALLON 1 - JOIGNY 1 / APPOIGNY 1 - CHAMPIGNY 1 / VINNEUF 1 - CHARMOY 1 - CHENY 1 - CHÉU 1 - CHEVANNES 1 - ECN 1 - MONÉTEAU 1 - NEUVY SAUTOUR 1 - ONZE ST CLÉMENT 1 - RAVIÈRES 1 - SAINT SAUVEUR 1 - SENS FC 1 - SENS FP 1 - SEREIN AS 1 / HÉRY 1 - UF TONNERROIS 1.

Modification du règlement

Sous réserve d'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne, la Commission propose d'ajouter un alinéa à l'article 3 « Composition des championnats - d) Dispositions particulières applicables au Championnat de Départemental 3 » :

6. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat (Mardi minuit avant la 1^{ière} journée). Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat de Départemental 3 n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District.

Rappel des dates limite d'engagements

- Jeunes D2, ... et Coupe jeunes (U18-U15-U13) : jeudi 4 septembre 2025
- Challenge de la Convivialité : jeudi 11 septembre 2025
- Féminines Loisirs : jeudi 11 septembre 2025
- Ado loisirs : jeudi 11 septembre 2025
- Futsal Championnat et/ou Coupe : vendredi 26 septembre 2025
- Foot Animation : jeudi 11 septembre 2025

Fin de la réunion : 11h00.

**Le Président
Sabatier Patrick**

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale ..d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »